

Generali **Espace** Lux

Au service de la structuration
de votre patrimoine



Vous recherchez des solutions pour optimiser la structuration de votre patrimoine ou vous accompagner dans votre mobilité ?

Generali **Espace** Lux est une offre exclusive dédiée à une clientèle des plus exigeantes. Elle est accessible à la souscription aux résidents fiscaux belges, français et luxembourgeois. Disponible en versions assurance vie ou capitalisation, ce contrat de Generali Luxembourg donne accès à des solutions d'investissement flexibles qui s'inscrivent dans le cadre réglementaire du Luxembourg sur les actifs financiers.

LE LUXEMBOURG, UN CENTRE FINANCIER INTERNATIONAL AU CŒUR DE L'EUROPE

Un environnement politique, économique et fiscal stable a permis au Luxembourg de devenir l'une des places financières les plus puissantes d'Europe. Sa situation centrale au sein de l'Union Européenne et son ouverture internationale lui ont donné la possibilité d'être un pays pionnier en matière de distribution de produits d'assurances en Libre Prestation de Services (LPS).

La Libre Prestation de Services

Différentes directives européennes ont constitué un véritable marché européen de l'assurance vie, permettant notamment à tout résident d'un pays de l'Espace Économique Européen (l'EEE) de souscrire un contrat d'assurance vie (ou de capitalisation) auprès d'un assureur établi dans un autre pays de l'EEE. Un résident français pourra ainsi, par exemple, contracter avec un assureur vie luxembourgeois. Il est entendu que certaines dispositions, notamment légales et fiscales, devront être respectées, tant par le souscripteur que par l'assureur.

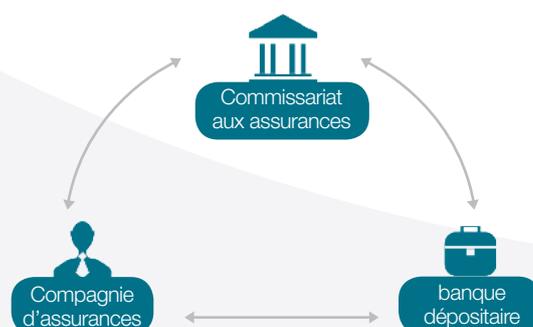
Un régime de protection des souscripteurs

Les lois et règlements luxembourgeois offrent une protection des souscripteurs parmi les plus solides d'Europe.

Le triangle de sécurité

Chaque assureur vie luxembourgeois est légalement contraint de déposer l'ensemble des actifs représentatifs de ses engagements envers ses clients (les provisions techniques) auprès de banques dépositaires indépendantes. Chacune de ces banques dépositaires doit signer une convention de dépôt avec la compagnie d'assurance, convention devant être approuvée par le Commissariat aux Assurances (le CAA - organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances).

Cet arrangement, connu sous le nom de Triangle de Sécurité, assure par ailleurs que les actifs représentatifs des provisions techniques, sont à tout moment, parfaitement ségrégués des autres avoirs de l'entreprise d'assurance, et logés sur des comptes bancaires différents.



GENERALI ESPACE LUX : UNE GAMME COMPLÈTE DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Generali Espace Lux a été conçu afin d'apporter une réponse correspondant à vos objectifs d'investissement, y compris les plus sophistiqués. Vous avez ainsi à votre disposition essentiellement trois types de supports d'investissement complémentaires :

Les fonds internes dédiés pour une gestion sur-mesure

Accessibles dès 250 000 euros de versement, les fonds internes dédiés sont gérés par un gérant professionnel sur base discrétionnaire, en fonction des objectifs et paramètres que vous définissez avec votre conseiller, et de votre politique personnelle d'investissement.

Conformément aux règles reprises dans la Lettre Circulaire 08/1 émise par le CAA, le gestionnaire d'un fonds interne dédié pourra investir dans un large éventail d'actifs : tant en titres vifs (par exemple actions et obligations) que sur des fonds classiques, voire des produits alternatifs.

Des fonds externes pour diversifier votre épargne

L'offre financière de Generali **Espace** Lux regroupe une gamme diversifiée d'OPCVM gérés par des sociétés réputées. Avec l'aide de votre conseiller, vous pouvez sélectionner librement parmi les supports disponibles, notamment en fonction de vos préférences en matière de classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, etc.), de zones géographiques (Europe, Japon, marchés émergents, Amérique du Nord, etc.), et d'expositions aux devises (euro, dollar, livre sterling, franc suisse, etc.).

Un fonds général pour votre sécurité

Vous avez également la possibilité d'investir tout ou partie de votre épargne sur ce support libellé en euros. Garanti par un effet de cliquet, le rendement qu'il génère chaque année vous est définitivement acquis (sauf arbitrage vers un support autre qu'un fonds général). Vous pouvez ainsi sécuriser une partie de votre épargne.



ADAPTEZ VOTRE ÉPARGNE À VOS PROJETS

Generali Espace Lux offre une grande souplesse dans la répartition de vos investissements. Vous êtes libre de placer la totalité de votre épargne sur un support ou, au contraire, de la diversifier entre les différentes catégories proposées.

Vos objectifs de performance ou votre situation personnelle changent ?

Vous pouvez, à tout moment, réaliser des versements complémentaires ou des arbitrages, et faire évoluer la répartition de votre contrat.

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour déterminer avec vous la politique de gestion la mieux adaptée à vos objectifs.



GENERALI ESPACE LUX, UNE OFFRE COMPLÈTE

Generali Espace Lux est un contrat individuel à versements libres libellé en euros et en unités de compte, à durée viagère ou déterminée. Décliné en version vie et en version capitalisation, en voici les principales caractéristiques :

Versements

Versement initial	50 000 € minimum
Versements libres	Possibles à tout moment

Frais

Frais d'entrée pour le versement initial	4,5 % maximum
Frais de gestion : - du fonds général - des fonds externes - des fonds internes dédiés	0,9% maximum 1,5% maximum 2% maximum
Frais d'arbitrage	0,5 % maximum du montant arbitré

Arbitrages

Possibles à tout moment.

Offre financière

Sont notamment disponibles au sein du contrat :

- fonds général
- fonds externes : **référencement de fonds en devises étrangères**
- fonds internes dédiés

Disponibilités

Rachat partiel	10 000 € minimum
Solde après rachat	20 000 € minimum

GENERALI, UN GROUPE MONDIAL PUISSANT ET PÉRENNE

Generali Espace Lux est commercialisé par Generali Luxembourg, qui propose des solutions d'assurances à une clientèle internationale.

Groupe Generali, une solidité financière reconnue

Créé à Trieste en 1831, Generali s'est développé dans toutes les branches de l'assurance et dans plus de 60 pays à travers le monde. Il figure aujourd'hui parmi les principaux groupes mondiaux de services financiers. Premier assureur vie européen, Generali offre la sécurité indispensable d'un grand groupe à la solidité reconnue.

69,2 milliards d'euros
de chiffre d'affaires*

70 millions de clients
à travers le monde*

82 000 collaborateurs*

Generali France, un acteur de référence

Implanté dans l'Hexagone depuis 1832, Generali y est devenu le 2^e assureur généraliste en s'appuyant sur sa forte dynamique interne et ses différentes acquisitions.

13,7 milliards d'euros
de chiffre d'affaires*

85,8 milliards d'euros
d'actifs gérés*

6 millions de clients

Generali Luxembourg, une filiale à vocation internationale

L'internationalisation de la place financière luxembourgeoise a permis au groupe Generali d'y implanter une entité: Generali Luxembourg. Filiale à 100% de Generali France, elle bénéficie de la solidité financière et du savoir-faire d'un grand groupe. En accord avec les principes de la Libre Prestation de Service, Generali Luxembourg développe au sein de l'Union Européenne une gamme de solutions conformes aux législations locales, tout en profitant des avantages du cadre réglementaire luxembourgeois.

* Chiffres à fin 2011



Generali Luxembourg
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social
Valley Park, Bâtiment G, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
RCS Luxembourg B 165407

Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026